



**COMMENTRY
MONTMARAUULT
NÉRIS**
COMMUNAUTÉ

*CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
COMPTE RENDU
DU 6 AVRIL 2022*

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 6 avril à Dix Neuf heures, le Conseil Communautaire de COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE, légalement convoqué le 24 mars 2022, s'est rassemblé à DURDAT-LAREQUILLE, sous la présidence de Claude RIBOULET.

PRESENTS :

V. ALLOIN - S. BADUEL – D. BEAULATON – G. BIDAUD – J. BIZEBARRE - E. BLANCHET – E. BLONDEAU – S. BODEAU - P.H BONHOMME – M. BOULOGNE - E. BOULON - S. BOURDIER – B. BOVE – L. BROCARD – G. BUREAU – M. CARRE – A. CHANIER – A. CHAPY - L. CHICOIS – D. COLLINET – P. DAFFY - B. DEPRAS – M. DESFORGES – S. DEVERRIERE – G. FENOUILLET – G. FERRIERE - JP. FOURNIER - M. JALIGOT - S. JARDONNET – O. LABOUESSE – J.P. LAURENT – F.LE MOUCHEUX - D. LINDRON - M. LOUREIRO – S. MARKOWSKI (*suppléante de J. PHILIP*) – A. MOUSSALI (*suppléant de I. BIDE*T) - G. NOUALI – A. PATUREAU – J.J PERRET – P. RELIANT – C. RIBOULET - C. RIMBAULT - A. SAINT-JULIEN – C. SCHLAUDER - F. SPACCAFERRI - JP. SOUPIZET – D. TABUTIN – B. THEVENET – E. TOURAUD - C. TOUZEAU – T. VERGE

EXCUSE(E)S :

A. BOULET - M.DUFFAULT - E.MICHON - A. SURRE

AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. DUFFAULT à A. CHANIER
E. MICHON à S. BODEAU
A. BOULET à L. CHICOIS

SECRETARE DE SEANCE : Bruno BOVE

Titulaires en exercice : 55

Présents : 51

Votants : 54

Ouverture de la séance à 19h00

Monsieur le Président effectue l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Président nomme M. Bruno BOVE, secrétaire de séance.

Le procès - verbal de la séance du 8 février 2022 a été approuvé, à l'unanimité.

I.ADMINISTRATION GENERALE

I.1 . COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRÉSIDENT

Le Conseil prend ACTE de la décision du Président suivante :

I. MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTE A COSNE D'ALLIER -MAITRISE D'ŒUVRE -AVENANT N°2 – DEC N°1P2022

Pour faire suite à des fouilles archéologiques, une étude de structure complémentaire est nécessaire. Cette étude réalisée par le BET IDEUM représente une plus-value de 1 800€HT. L'incidence financière de l'avenant est la suivante :

Montant du nouveau marché :

Montant initial HT :	42 500€
Montant avenant 1 HT :	16 235€
Montant avenant 2 HT :	1 800€
Montant total HT :	60 535€
Montant TVA (20%) :	12 107€
Montant marché TTC :	72 642€

Le Président a décidé d'approuver le projet d'avenant n°2 relatif à la maîtrise d'œuvre au marché de construction d'une maison de santé à Cosne d'Allier, d'autoriser M. le Président à signer l'avenant correspondant et d'effectuer toutes les démarches afférentes.

I.2. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2022

Le Conseil prend ACTE des décisions du bureau communautaire suivantes :

I. MARCHE DE TRAVAUX VRD – ZAC DE MAGNIER – DEC 1B2022

Présentation de l'analyse des offres par Monsieur Truttman du Cabinet SERRE HUBERT TRUTTMANN.

Le rapport d'analyse des offres fait suite à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de voirie et réseaux divers pour la ZAC de Magnier.

Montant estimé par le maître d'œuvre : 527 864,30 € HT.

3 entreprises ont remis une offre :

- ALZIN SAS à Malicorne : 511 858,15 € HT
- LAUVERGNE COLLINET à Commentry : 521 701,65 € HT
- SMTPB à Domérat : 527 403,90 € HT

Au vu des critères de jugement des offres, celle de l'entreprise ALZIN SAS est la mieux disante, avec un montant total de travaux de 511 858,15 €.

Le bureau communautaire du 26 janvier 2022 a approuvé à l'unanimité l'offre proposée et autorisé le Président à signer le marché.

II. MARCHE DE CONSTRUCTION D'UNE RESIDENCE SENIOR A DOYET – ATTRIBUTION DU LOT N°1– DEC 2B2022

Dans le cadre du marché de construction de la résidence seniors à Doyet, le lot n°1 « Gros œuvre VRD » avait initialement été attribué à la société AMBTP. Suite à la liquidation de la société AMBTP, une nouvelle consultation pour le lot n°1 « Gros œuvre VRD » a été lancée.

Montant estimatif des travaux : 175 000,00 €.

3 entreprises ont remis une offre :

- Sarl Fernandes : 169 991,24 € HT

- SARL Ducrot : 240 061,50 € HT

- Chaptard Construction : 186 555,78 € HT

Au vu des critères de jugement des offres, celle de l'entreprise Sarl Fernandes est la mieux disante, avec un montant total de travaux de 169 991,24 € HT.

Le bureau communautaire du 26 janvier 2022 a approuvé à l'unanimité l'offre proposée et autorisé le Président à signer le marché.

I. 3 : ADMINISTRATION GENERALE – MODIFICATION DES STATUTS DE COMMENTRY MONTMARSAULT NERIS COMMUNAUTE – DEL20220406_001

Depuis son déménagement du 1, Place Stalingrad au 22, Avenue Marx Dormoy à Commentry, les statuts de Commentry Montmarault Nérès Communauté n'ont pas été modifiés dans ce sens. L'adresse du siège ne correspondant pas, il convient de mettre à jour les statuts de l'EPCI.

Avant d'être proposé à Monsieur le Préfet, cet avenant devra obtenir l'approbation des deux tiers au moins des Conseils Municipaux représentant plus de la moitié de la population de la Communauté, ou la moitié des Conseils Municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

Les communes ont 3 mois pour prendre leur décision à compter de la notification. A défaut, la décision est réputée favorable.

Monsieur le Président précise que la délibération type sera envoyée aux communes.

Le Conseil Communautaire, *sur proposition de Claude RIBOULET, Président*, **APPROUVE** la modification des statuts et **AUTORISE** le Président à effectuer les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

I.4 . LIEU DU PROCHAIN CONSEIL COMMUNAUTAIRE – DEL20220406_002

Le Conseil communautaire, sur proposition de *Monsieur le Président*, **APPROUVE** le lieu du prochain conseil communautaire du 29 juin 2022, à Montmarault.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II. RESSOURCES DU TERRITOIRE

II.1 .RESSOURCES HUMAINES – DEBAT OBLIGATOIRE DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LA PROTECTION SOCIALE OBLIGATOIRE (PSC) – DEL20220406_003

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **PREND ACTE** du débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II.2. AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT – DEL20220406_004

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines* **DONNE** son accord à ces autorisations de programme et crédits de paiement et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II.3 DETERMINATION DES TAUX DES TAXES DIRECTES – DEL20220406_005

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **DONNE** son accord à cette proposition et **APPROUVE** les taux des taxes directes locales pour l'année 2022.

TAXES	BASES Prévisionnelles	TAUX 2022	PRODUITS 2022	TAUX 2021 pour mémoire
Taxe foncière (bâti)	28 467 000€	1.85%	526 640€	1.85%
Taxe foncière (non bâti)	2 933 000€	5.20%	152 516€	5.20%
CFE	9 367 000€	28.23%	2 644 344€	28.23%
		TOTAL	3 323 500€	

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II.4. BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2022 – DEL20220406_006

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines et Cyrille RIMBAULT, Rapport Général au Budget*, **ADOpte** les projets des budgets primitifs pour l'exercice 2022 qui s'équilibrent en recettes et en dépenses à la somme de :

BUDGET GENERAL :

Section de fonctionnement	17 709 748,00 €.
Section d'investissement	4 725 709,00 €

BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS ASSUJETTIES A LA TVA :

Section de fonctionnement	56 000,00 €.
Section d'investissement	855 610,00 €

BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE MONTMARAULT :

Section de fonctionnement	26 239,00 €.
---------------------------	--------------

BUDGET ANNEXE ZA DU GRAND CHAMP :

Section de fonctionnement	1 835 995,00 €.
Section d'investissement	1 078 083,00 €

BUDGET ANNEXE ZA DE LA BRANDE :

Section de fonctionnement	1 503 268,00 €.
Section d'investissement	1 000 872,00 €

BUDGET ANNEXE ZAC DU CHATEAU D'EAU :

Section de fonctionnement	1 037 703,00 €.
Section d'investissement	1 002 135,00 €

BUDGET ANNEXE ZAC DE MAGNIER :

Section de fonctionnement	1 592 450,00 €.
Section d'investissement	435 000,00 €

BUDGET ANNEXE ZA CROIX DE FRAGNE :

Section de fonctionnement	186 779,06 €.
Section d'investissement	50 000,00 €

BUDGET ANNEXE PORTAGE REPAS :

Section de fonctionnement	613 272,00 €.
---------------------------	---------------

Contre : 10

Abstention : 0

Pour : 44

II.5 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) – VOTE DES TAUX 2022 – DEL20220406_007

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **FIXE** les taux de TEOM conformément au tableau ci-dessous :

	Total Base 2022 transmis par la DGFIP	Produits 2022 transmis par les sictoms	Taux 2022	Taux 2021
C0.5 Sauvagny, Tortezaïs	209 249 €	23 533 €	11,25 %	10.87 %
C0.5 (9 mois) C1 (3 mois) Venas	175 092 €	23 911 €	13,66 %	12.11 %
C1 Beaune d'Allier, Blomard, Chappes, Chavenon, Colombier, Deneuille les Mines, Hyds, La Celle, Louroux de Beaune, Murat, St Bonnet de Four, St Marcel en Murat, St Priest en Murat, Sazeret, Verneix, Vernusse, Villefranche d'Allier	4 650 375 €	545 689 €	11,73 %	11.63 %
C1,5 Bézenet, Chamblet, Cosne d'Allier, Doyet, Durdat Larequille, Malicorne, Montmarault, Montvicq, Saint-Angel	9 250 586 €	1 107 924 €	11,98 %	11.67 %
C2 Commentry, Malicorne, Nérès les Bains	10 076 089 €	1 028 498 €	10,21 %	10.00 %
C3 Nérès les Bains	1 174 891 €	124 625 €	10,61 %	9.82 %
C1 Voussac	437 704 €	72 232 €	16,50 %	16.52 %
Bizeneuille	254 592 €	30 069 €	11,81 %	11.83 %
TOTAL	26 228 578 €	2 956 481 €		

Contre : 0

Abstention : 10

Pour : 44

II.6 TAXE DE SEJOUR – DEFINITION DES TARIFS 2023– DEL20220406_008

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Lionel BROCARD, Vice-Président aux ressources financières et humaines*, **DONNE** son accord à cette proposition et **APPROUVE** les tarifs 2023 de la taxe de séjour.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II.7 ZAC DE MAGNIER – DEVOIEMENT D’UNE CANALISATION ET EXTENSION DE RESEAU ZAC DE MAGNIER – CONVENTION DE REPARTITION FINANCIERE AVEC LE SIVOM DE LA REGION MINIERE – DEL20220406_009

Le Conseil communautaire, *sur proposition d’Alain CHANIER, Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements*, **SE PRONONCE** favorablement sur cette demande et **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements à signer la convention de répartition financière et effectuer toutes les démarches qui s’y rapportent.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II.8 RESIDENCE SENIORS A DOYET - MARCHE DE CONSTRUCTION – AVENANTS N°1 – DEL20220406_010

Le Conseil communautaire, *sur proposition d’Alain CHANIER, Vice-président à la gestion des équipements et des aménagements*, **APPROUVE** les projets d’avenants n°1 relatifs au marché de construction d’une Résidence séniors à Doyet et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les avenants correspondants et effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

II.9 MUTUALISATION – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
- DEL20220406_011

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Bruno BOVE, Conseiller délégué à la mutualisation*, **APPROUVE** la convention type de mise à disposition ci-après annexée, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

III.DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

III.1 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA REDYNAMISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES DE CENTRE-VILLE ET AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES – ENTREPRISE BGOOD A VOUSSAC– DEL20220406_012

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat :*

- **ACCORDE** une subvention de 1 567 € HT au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville du Conseil Départemental de l'Allier, calculée au taux de 10 % de la dépense subventionnable de 15 674 € HT plafonnée à 50 000 €, à l'entreprise BGOOD, pour le projet décrit dans le présent rapport, et **AUTORISE** Monsieur Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat à signer la convention correspondante et jointe au présent rapport, et d'effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil départemental.
- **ACCORDE** une subvention de 4 067 € HT au titre de l'aide au commerce et à l'artisanat de proximité avec point de vente du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, calculée au taux de 10 % de la dépense subventionnable de 40 667 € HT plafonnée à 50 000 €, à l'entreprise BGOOD pour le projet décrit dans le présent rapport, et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de l'aide et effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil régional.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

III. 2. AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA REDYNAMISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES DE CENTRE-VILLE ET AIDE AUX PETITES ENTREPRISES DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES AVEC POINT DE VENTE DU CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE ALPES – ENTREPRISE COIF'BOUTIQUE A COSNE D'ALLIER– DEL20220406_013

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat :*

- **ACCORDE** une subvention de 3 817 € HT au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville du Conseil Départemental de l'Allier, calculée au taux de 10 % de la dépense subventionnable de 38 170 € HT plafonnée à 50 000 €, à l'entreprise COIF'BOUTIQUE, pour le projet décrit dans le présent rapport et **AUTORISE** Monsieur Didier LINDRON, Vice-président au

développement économique, au commerce et à l'artisanat à signer la convention correspondante et jointe au présent rapport, et d'effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil départemental.

- **ACCORDE** une subvention de 1 539,11 € HT au titre de l'aide au commerce et à l'artisanat de proximité avec point de vente du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes, calculée au taux de 10 % de la dépense subventionnable de 15 391,15 € HT plafonnée à 50 000 €, à l'entreprise COIF' BOUTIQUE pour le projet décrit dans le présent rapport, et **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires au versement de l'aide et effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil régional.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

III.3 AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LA REDYNAMISATION DES ACTIVITES COMMERCIALES DE CENTRE-VILLE – SARL DU MOUTY, ENSEIGNE LE GRAND CAFE A NERIS-LES-BAINS – DEL20220406_014

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **ACCORDE** une subvention de 5 000 € HT au titre de l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise pour la redynamisation des activités commerciales de centre-ville du Conseil Départemental de l'Allier, calculée au taux de 10 % de la dépense subventionnable de 56 020 € HT plafonnée à 50 000 €, à l'entreprise SARL DU MOUTY, enseigne LE GRAND CAFE, pour le projet décrit dans le présent rapport, et **AUTORISE** Monsieur Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat à signer la convention tripartite correspondante et jointe au présent rapport, et d'effectuer toutes les démarches afférentes, sous réserve que le dossier soit validé par le Conseil départemental.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

III.4 ZA DU GRAND CHAMP – VENTE D'UN TERRAIN A LA SCI CMB – DEL20220406_015

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Didier LINDRON, Vice-président au développement économique, au commerce et à l'artisanat*, **SE PRONONCE** favorablement sur cette demande et **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent jusqu'à la signature de l'acte de vente à intervenir au profit de la SCI CMB.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

IV.VITALITE DU TERRITOIRE

IV.1 EQUIPEMENT DES CONSEILLERS NUMERIQUES EN TABLETTES CONNECTEES ADAPTEES AUX SENIORS – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE L'ALLIER – DEL20220406_016

Le Conseil communautaire, *sur proposition d'Elisabeth BLANCHET, Vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi*, **APPROUVE** la convention de partenariat jointe au rapport et **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi à signer la convention de partenariat correspondante.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

IV.2 AIDE AU FONCTIONNEMENT DE LA LUDOTHEQUE INTERCOMMUNALE – CONVENTION FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER – DEL20220406_017

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Marie CARRE, Vice-présidente à l'offre artistique et culturelle*, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention Fonds publics et territoires – aide au fonctionnement des ludothèques avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier jointe en annexe et ses éventuels avenants

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

IV.3 ECOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUE DE LA REGION DE MONTMARSAULT – CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2022– DEL20220406_018

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Marie CARRE, Vice-présidente à l'offre artistique et culturelle*, **AUTORISE** le versement de la subvention à l'école de musique pour un montant de 10 000 € en 2022, et **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de financement correspondante et effectuer toutes les démarches afférentes.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

IV.4. PILOTAGE DU PROJET DE TERRITOIRE – CHARGÉES DE COOPERATION CTG – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE L'ALLIER – DEL20220406_019

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Bruno DEPRAS, Vice-président à l'action éducative, l'enfance et la jeunesse*, **AUTORISE** le Président à signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier jointe en annexe et ses éventuels avenants

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

V.AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

V.1 AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL) **– CONVENTION DE PARTENARIAT 2022/2024– DEL20220406_020**

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Christiane TOUZEAU, Vice-présidente à l'équilibre territorial et à l'habitat*, **APPROUVE** les modalités de financement indiquées, et **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'ADIL jointe en annexe, ainsi que tous les documents y afférents.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 54

V.2 PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE VILLEFRANCHE D'ALLIER – **PRESCRIPTION D'UNE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN** **COMPATIBILITE DU PLU – DEL20220406_021**

Le Conseil communautaire, *sur proposition de Christiane TOUZEAU, Vice-présidente à l'équilibre territorial et à l'habitat*, **ACCEPTTE** la prescription de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, et **AUTORISE** le Président à faire toute demande et à signer tout document relatif à cette procédure.

Contre : 0

Abstention : 5

Pour : 49

MOTION- SOUTIEN AU SERVICE DES URGENCES DU CENTRE HOSPITALIER DE MONTLUCON-NERIS-LES-BAINS – DEL20220406_022

Le Conseil communautaire sur proposition du Président, **AUTORISE** l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Le Conseil communautaire sur proposition *sur proposition d'Elisabeth BLANCHET, Vice-présidente à l'action en faveur de la santé, des solidarités et de l'emploi :*

- **DEMANDE** de pérenniser le service des urgences par l'activation de l'ensemble des leviers disponibles, pour avoir des recrutements durables dans le temps,
- **DEMANDE** de renforcer l'attractivité des postes non pourvus au Centre hospitalier de MONTLUCON – NERIS-LES-BAINS pour trouver des renforts d'effectifs indispensables à la survie des urgences,
- **DEMANDE** que ces nouvelles embauches ne se fassent pas au détriment d'autres bassins de populations ni de leurs Centres hospitaliers notamment MOULINS et VICHY,
- **DEMANDE** à court-terme une gestion concertée, pragmatique et efficace des effectifs médicaux sur l'ensemble du territoire bourbonnais pour donner la possibilité à des praticiens issus d'autres Centres hospitaliers bourbonnais, d'intervenir à MONTLUCON – NERIS-LES-BAINS s'ils en ont le temps et l'occasion,
- **DEMANDE** un développement équilibré de l'offre de soin sur le territoire bourbonnais.

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 53

Clôture de la séance : 20h15.